

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déchets issus des produits et matériaux de construction : vers un recul majeur du principe « pollueur-payeur » ?

Les syndicats publics et collectivités en charge de la prévention et de la gestion des déchets de Nouvelle-Aquitaine alertent le Gouvernement sur les conséquences très préoccupantes du projet de refondation de la filière Responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du bâtiment (REP PMCB).

Sous couvert de « simplification » et de « recentrage » du dispositif, **les projets de décret et d'arrêté actuellement soumis à consultation conduiraient en réalité à un transfert massif des charges financières des producteurs vers les collectivités territoriales et, *in fine*, vers les contribuables locaux.**

Cette orientation constitue une remise en cause profonde de l'esprit de la loi AGEC de 2020 et du principe fondamental du pollueur-payeur : celui qui met un produit sur le marché doit contribuer au coût de gestion des déchets qu'il génère.

Un transfert de charges inacceptable

Depuis la mise en œuvre de la REP PMCB en 2024, les collectivités ont fortement investi pour organiser la collecte, le tri et la valorisation des déchets du bâtiment :

- adaptation des déchèteries ;
- structuration des filières ;
- création de points de maillage territoriaux ;
- accompagnement des artisans et entreprises ;
- développement des solutions de proximité.

Aujourd'hui, alors même que ces organisations montent progressivement en puissance, le Gouvernement envisage de réduire significativement les soutiens financiers sur plusieurs flux considérés comme « matures » (inertes, bois, métaux et plâtre) du périmètre opérationnel de la REP ce qui conduirait à **sortir de la filière près de 95 % des tonnages actuellement collectés** dans les déchèteries publiques sous contrat REP PMCB

Or, **dans de nombreux territoires ruraux ou peu denses, ces déchets continuent de générer des coûts élevés de collecte, de transport et de traitement** qui sont actuellement pris en charge par la filière de la REP PMCB.

A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, **l'impact financier se chiffrerait à près de 31 millions d'euros par an, représentant près de 5 euros supplémentaires par habitant dès 2027.**

Les territoires ruraux particulièrement pénalisés

Les collectivités en charge des déchets rappellent qu'une approche uniforme nationale ne peut ignorer les réalités territoriales :

- éloignement des exutoires ;
- faibles densités ;
- coûts logistiques plus élevés ;
- accessibilité limitée des solutions de reprise ;
- fragilité économique des petites entreprises du bâtiment.

Cette réforme ferait peser un risque direct sur :

- l'équilibre financier du service public des déchets ;
- la qualité du service rendu aux habitants ;
- la stabilité des filières locales de recyclage ;
- l'accessibilité des solutions pour les artisans ;
- la prévention des dépôts sauvages.

Les représentants des professionnels du bâtiment, notamment les Capeb départementales, partagent ces inquiétudes et alertent également sur les conséquences concrètes pour les petites entreprises artisanales.

Une inquiétude largement partagée

Cette alerte est aujourd'hui portée par de nombreuses collectivités et relayée au niveau parlementaire.

Dans une question écrite adressée au Gouvernement, Nicole Bonnefoy, sénatrice de Charente, a récemment dénoncé « **une remise en cause des principes fondateurs de la REP PMCB** » et les risques d'un « **transfert massif de charges vers les collectivités territoriales** ». Le sénateur Hervé Gillé de Gironde a souligné « **les conséquences particulièrement préoccupantes** » pour les collectivités territoriales et le risque de « **fragiliser profondément cet équilibre** » du pollueur-payeur du fait de la refondation de la filière PMCB. Alain David député et Hervé Gillé sénateur de Gironde ont également saisi le Gouvernement.

Les collectivités signataires considèrent qu'il serait incompréhensible que les territoires deviennent la variable d'ajustement économique d'un dispositif pourtant conçu pour responsabiliser les metteurs sur le marché.

Nos demandes au Gouvernement

Les syndicats publics de déchets de Nouvelle-Aquitaine demandent :

- le retrait ou la révision du projet de réforme en l'état ;
- une véritable concertation avec les collectivités territoriales et les acteurs de terrain ;
- le maintien d'une prise en charge effective des coûts réellement supportés par le service public ;
- une évaluation territorialisée des impacts économiques ;
- des critères transparents et objectivés pour qualifier les flux dits « matures » ;
- une évaluation du risque de hausse des dépôts sauvages ;
- une clause de revoyure rapide permettant de corriger les effets négatifs du dispositif ;
- à défaut, un report de l'entrée en vigueur des textes.

Préserver la confiance dans les filières REP

Au-delà de la seule filière PMCB, les collectivités alertent sur le signal très préoccupant envoyé à l'ensemble des filières REP.

Si les collectivités devaient assumer demain des charges que les producteurs ne prendraient plus en charge, **c'est toute la crédibilité du modèle de responsabilité élargie du producteur qui serait fragilisée.**

Les collectivités signataires réaffirment leur engagement total en faveur de la transition écologique, de l'économie circulaire et de la réduction des déchets, mais refusent que ces objectifs soient financés par une augmentation continue de la fiscalité locale.

La transition écologique ne peut pas se construire contre les territoires !

Contacts presse

- **BIL TA GARBI (64)** : Nicolas SEGUIN nicolas.seguin@biltagarbi.fr, 06 72 74 06 58
- **CALITOM (16)** : François FILIPPI, ffilippi@calitom.com, 06 25 32 19 72
- **CYCLAD (17)** : Etienne VITRE, e.vitre@cyclad.org, 06 11 87 83 30
- **SEMOCTOM (33)** : Elodie BITTARD, elodie-bittard@semoctom.com, 06 89 97 05 81
- **SITCOM Sud des Landes (40)** : Thomas VACHEY, vachey@sitcom40.fr, 06 18 72 42 61
- **Région Nouvelle Aquitaine** : Rachid BELHADJ, rachid.belhadj@nouvelle-aquitaine.fr, 05 57 57 02 75 / 06 18 48 01 79.

Signataires : Liste des 34 syndicats et collectivités signataires



- BIL TA GARBI (64)
- CALITOM (16)
- Communauté d'Agglomération du Niortais (79)
- Communauté d'Agglomération de Rochefort (17)
- Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique (17)
- Communauté d'Agglomération de Saintes (17)
- Communauté de Communes de l'Île de Ré (17)
- Communauté de Communes de la Haute-Saintonge (17)
- Communauté de Communes du Bassin de Marennes (17)
- Communauté de communes des Vals de Saintonge (17)
- CYCLAD (17)
- EVOLIS (23)
- SEMOCTOM (33)
- SIETOM de Chalosse (40)
- SITCOM Sud des Landes (40)
- SICTOM du Sud Gironde (33)
- SIRTOM de la Région de Brive (19)
- SIVOM du Born (40)
- SMC (79)
- SMD3 (24)
- SMICOTOM (33)
- SMICVAL (33)
- SMITED (79)
- SYDED (87)
- SYTTOM (19)
- UTSOM (33)
- VALORIZON (47)
- Communauté de communes Mellois en Poitou (79)
- Communauté de communes Val de Gâtine (79)
- Communauté de communes Parthenay-Gâtine (79)
- Communauté de communes Airvaudais Val du Thouet (79)
- Communauté de communes du Thouarsais (79)
- Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (79)
- Région Nouvelle Aquitaine

